



PLAN POLLINISATEURS

Lettre ouverte des organisations apicoles à Christiane LAMBERT, présidente de la FNSEA, et Eric LELONG, président d'INTERAPI

Les organisations apicoles répondent à Christiane LAMBERT, suite à la publication d'une tribune publiée le 15 avril 2021, intitulée « Cultures mellifères et pollinisateurs : Écoutons la sagesse du terrain ». Elles dénoncent vivement cette tribune co-signée par M. Eric LELONG, président de l'interprofession apicole INTERAPI, rédigée à leur insu et sans aucune concertation¹.

La sagesse du terrain... parlons-en !

Ce *terrain* évoqué par les signataires de la tribune, miné aux pesticides, les abeilles le connaissent bien. Menacées de disparition imminente comme les autres insectes pollinisateurs sauvages, elles en sont les malheureuses victimes depuis le début de l'histoire de la protection des cultures et en particulier de ces trente dernières années, avec l'évolution constante des molécules utilisées telles que les néonicotinoïdes.

Un *terrain* dont les apiculteurs font les frais, de façon récurrente : 30% de mortalités annuelles², sans avoir jamais été indemnisés ! Et parce qu'ils osent dénoncer la réalité de ce *terrain* qui détruit leur outil de travail - conséquence de dysfonctionnements scandaleux dans les processus d'autorisation de mise sur le marché des poisons, et de cet effroyable système qui consiste à encourager leur usage, ils sont en prime accusés par ceux qui l'entretiennent, d'agribashing !

La pollinisation, qui consiste en un partenariat gagnant-gagnant entre l'agriculteur qui a besoin des abeilles pour ses productions et l'apiculteur qui a besoin de fleurs pour ses abeilles, a depuis toujours impliqué l'instauration d'un dialogue entre les deux acteurs ! Contrairement à ce que prétendent les deux signataires, *consolider ce dialogue* ne saurait suffire, cependant, à sauver les insectes pollinisateurs...

A propos de *sagesse*, également évoquée par Christiane LAMBERT et Éric LELONG. Toute notion de *sagesse* a disparu au fil du temps sur le terrain de l'agriculture chimique avec l'utilisation de substances toujours plus toxiques. Comme toute notion élémentaire d'agronomie... et de respect de la faune auxiliaire, indissociables, pourtant, d'une agriculture responsable et durable.

La *sagesse* d'un terrain favorable aux insectes pollinisateurs, c'est la qualité sanitaire des fleurs qu'il leur procure, exemptes de résidus de pesticides. La population d'insectes volants a chuté de près de 80% en Europe en l'espace de trente ans³. Ce chiffre alarmant ne laisse plus de place au doute quant à l'urgence de changer de pratiques et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour sauver et pérenniser les 20% d'insectes volants survivants et ce qui reste de la biodiversité.

L'objet de cette tribune FNSEA est de contester la révision de la réglementation encadrant l'usage des pesticides (l'arrêté « abeilles », datant de 1975), leur classification et leurs conditions d'application, de rejeter aussi la révision des homologations... ce que nous, apiculteurs et défenseurs de l'environnement, revendiquons depuis tant d'années⁴ !

Des mesures à la hauteur des enjeux entre les mains des décideurs...

Le plan pollinisateurs annoncé par le gouvernement - et qui tarde à venir, vise, notamment, « à renforcer leur protection pendant les périodes de floraison, et à mieux prendre en compte les enjeux associés aux pollinisateurs au moment de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques »⁵.

Le plan pollinisateurs prévoit ainsi, en particulier, la révision de l'arrêté « abeilles », depuis longtemps obsolète. Une révision indispensable et urgente, maintes fois promise, mais toujours reportée. Cet arrêté a fait l'objet d'un avis de l'ANSES publié en février 2019. Le gouvernement doit donc s'appuyer sur ces recommandations « *visant à renforcer le cadre réglementaire relatif à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs en réduisant leur exposition aux produits phytopharmaceutiques* »⁶.

Saisie par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Anses, devenue en 2011 laboratoire européen de référence pour la santé des abeilles, a formulé également des orientations pour le renforcement de l'évaluation des pesticides vis-à-vis des abeilles et autres pollinisateurs, l'ensemble permettant de garantir un niveau de protection satisfaisant.

La feuille de route établie par l'Anses préconise, en particulier :

1. D'élargir à toutes les catégories de pesticides l'interdiction de traitement sur cultures en fleurs
2. De limiter l'autorisation des épandages de pesticides sur cultures en fleurs exclusivement à partir du coucher du soleil (tel que défini par l'éphéméride) et dans les trois heures suivantes.

Appliquer concrètement ces recommandations... c'est possible !

La seconde préconisation majeure de l'Anses, appliquée depuis plusieurs années déjà par la FDSEA de Vendée, la Coopérative des Vins des Coteaux de Buzet, la Coopérative CAVAC pour les semences de colza, l'association Pommes-Poires dans le cadre des vergers labellisés « éco-responsables » (...), avant même le nouveau cadre réglementaire attendu, s'avère efficace et prometteuse. Elle permet aux agriculteurs de bénéficier de l'impact économique considérable que génère la pollinisation de leurs cultures, quantitativement et qualitativement, et de réduire significativement, aussi, les quantités de pesticides utilisés. Elle contribue à mieux protéger leur santé, ainsi que celle des riverains.

Appliquer ces recommandations permettra à l'apiculture de ne plus subir la dictature agrochimique sans issue, et de retrouver sa vocation originelle d'alliée de la production agricole.

Appliquer ces recommandations de l'Anses en France, c'est aussi montrer l'exemple au plan européen...

Au-delà des préconisations de l'Anses, le retour à toutes pratiques vertueuses agro-écologiques (rotations et diversification des cultures, lutte intégrée, infrastructures agro-écologiques...) améliorera notablement l'image de l'agriculture vis-à-vis des consommateurs, soucieux de la qualité de leur alimentation et de l'avenir des abeilles.

La France ne doit plus opposer l'apiculture à l'agriculture, ni feindre d'ignorer encore la valeur économique de la pollinisation. Notre indépendance alimentaire, que la crise sanitaire a mise en lumière comme un objectif prioritaire, est intimement liée à l'avenir des abeilles et de l'ensemble de la faune pollinisatrice.

Frank ALÉTRU, Président du SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA)

Thierry DOLIVET, Responsable de la Commission Apicole Nationale de la CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Patrick GRUEZ, Administrateur de PROVENCE MIEL

Christian PONS, Président de l'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE (UNAF)

Béatrice ROBROLLE, Présidente de l'association TERRE D'ABEILLES

Marie-France ROUX, Porte-parole de la FÉDÉRATION FRANCAISE DES APICULTEURS PROFESSIONNELS (FFAP)

Joël SCHIRO, Président du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIELS DE FRANCE (SPMF)

¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/04/15/cultures-melliferes-et-pollinisateurs-ecoutons-la-sagesse-du-terrain_6076822_3232.html

² Epilobee et ESA

³ Hallmann, C. A., et al. (2017). More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. PLoS ONE 12 (10): e0185809.

⁴ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/34-parlementaires-appellent-le-gouvernement-a-un-plan-pollinisateurs-ambitieux.html>
<https://www.unaf-apiculture.info/actualites/plan-pollinisateurs-et-pulverisation-de-pesticides-en-floraison-les-apiculteurs.html>

⁵ <https://agriculture.gouv.fr/filiere-betterave-sucre-plan-de-soutien-gouvernemental-pour-faire-face-la-crise-de-la-jaunisse>

⁶ <https://www.anses.fr/fr/content/protection-des-abeilles-l%E2%80%99anses-%C3%A9met-des-recommandations-afin-de-renforcer-le-cadre>